

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME V.

V 117-



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1861

QUELQUES
MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES

DE LA

COLLECTION DE M. DE JONGHE.

PL. XII A XIV.

Aujourd'hui que cette riche collection est dispersée, nous reprenons quelques-unes de ses pièces pour les examiner avec plus de développement que ne le comportait le catalogue de la vente.

La première monnaie, placée sous le n° 74 (pl. XII), est un quinaire de Maurice Tibère.

Av. DN MAVIVB PPA ; buste diadémé à droite.

Rev. VICTORIAVTORV ; croix posée sur un globe ; dans le champ, à droite et à gauche, les lettres V—C ; (*Vienna civitas*) ; à l'exergue : CONO. — Or.

M. Conbrouse, dans son Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, pl. XI, a publié trois monnaies de cet empereur. Il les a attribuées d'une manière dubitative à l'émission faite par Gondovald (Gondebaud) des pièces de Maurice Tibère en Provence. Depuis, M. Ch. Lenormant a prouvé ⁽¹⁾ que l'on pouvait rattacher

(1) *Revue de la numismatique française*, 1854.

cette émission à la tentative de Gondevald pour conquérir la succession de Clotaire I^{er}. Il dit que c'est là le point de départ de la révolution qui eut lieu dans le monnayage de la Gaule à la fin du vi^e siècle.

Gondevald était parvenu à se faire accepter en grande partie, depuis le Rhône jusqu'à la Loire, comme successeur de Chilpéric, dans le royaume de Paris. C'est dans le voisinage de Marseille où Gondevald avait débarqué, à son retour de Constantinople, que l'on voit reparaitre des monnaies au nom de Maurice. Le monnayage de Marseille s'étendit au dehors. Il nous semble évident que le quinaire de M. de Jonghe a été frappé à Vienne ; l'on possède, d'ailleurs, deux autres pièces, au type de l'empereur Maurice, sorties de l'atelier de cette ville. Citons d'abord le triens portant d'un côté l'effigie de Maurice avec la légende : DNMAVRICIVS PPAV, et, de l'autre, le chrisme entre l'Α et l'Ω, entouré de la légende : VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI. On a cru voir sur cette pièce l'initiale du nom de Syagrius, qui aurait fait reconnaître l'autorité de l'empereur dans quelques cités du Midi et, entre autres, à Vienne.

M. Lenormant attribue encore à Vienne un triens portant la légende : DE OFFICINA MARET et dont le monogramme signifierait VIENNENSIS ECCLESIA. Le nom d'un monétaire sur l'une et l'autre de ces pièces est l'expression d'un usage mérovingien. L'indépendance des monétaires qui exerçaient alors une industrie privée sous la surveillance de l'autorité, suivit l'émancipation du haut clergé. Les ateliers, dont les noms se trouvent sur ces deux *trientes*, étaient la propriété des monétaires Laurentius et Mareto-

mus, qui convertissaient en monnaies le métal qu'on leur confiait. Quant à l'exécution artistique des différentes monnaies de Maurice, frappées dans la Gaule, M. Lenormant constate que, si le premier sol d'or qu'il publie a toutes les apparences de la fabrique de Constantinople, la barbarie se montre croissante pour les pièces suivantes. Notre quinaire appartient par sa grossièreté d'aspect aux monnaies mérovingiennes de la seconde époque dont parle le numismate français.

N° 408 (PL. XII). SOUVERAIN D'OR DE MAXIMILIEN-EMMANUEL.

Av. Tête à droite : MAX. EMANUEL. D. G. U. B. S. P. B. L. L. & G. DUX. Sous le buste, 1715.

Rev. Écu aux armes des provinces des Pays-Bas, avec un petit écu de Bavière en abîme et sommé d'une couronne ducale : COM. P. R. S. I. AR. & ELE. L. L. COM. F. H & N. MAR. S. R. I. D. M. — Or. 5.60.

Maximilien commença par employer sur ses monnaies d'or, dit M. Chalon, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, les types antérieurs de Charles II et de Philippe V, du souverain au lion. En 1715, il y substitua un nouveau type, assez semblable à celui des monnaies de Louis XIV : la tête du prince d'un côté, et de l'autre l'écusson couronné de ses armoiries. L'exemplaire du souverain que M. Chalon a fait graver (pl. XX, n° 254) est tiré de la collection de M. Serrure. L'on sait que les pièces d'or et d'argent de Maximilien-Emmanuel sont rares. L'escalier

seul se rencontre fréquemment. Le cabinet royal de Munich possède la collection la plus complète de ces monnaies de l'électeur de Bavière.

N° 419 (PL. XII). ÉPREUVE D'UN SOUVERAIN INÉDIT DE
CHARLES III (VI).

Av. L'empereur debout, nu-tête, en grand costume d'apparat, tenant de la main droite un sceptre et de la main gauche le globe impérial : CAROLVS VI D. G. ROM. IMP. AVG. G. H. I. HB. REX. ꝛC.

Rev. Le double aigle couronné de l'empire portant en cœur l'écusson mi-parti d'Autriche et de Belgique : MONETA DVCATVS BELGII AVSTRIACI. 1730.

C'est l'épreuve sur cuivre, et sans signe monétaire d'un ducat de type nouveau dont l'émission, selon toute apparence, n'a point été autorisée.

N° 671 (PL. XII). FLORIN D'OR DE JEAN DE BAVIÈRE POUR LE
DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Av. Buste de saint Pierre au-dessus d'un écusson aux armes de Bavière : IOH?C?P?R?O — VX.BAVAR?

Rev. Dans le champ, grand écusson écartelé de Bavière et Palatinat, entouré de quatre petits écussons au lion, à l'aigle, aux armes de Bavière, et au lion burelé de Luxembourg. Les cinq écussons sont placés dans une bordure ogivale : MO? NOV? LV? BVR?. — Or.

Jean sans Pitié, obligé de faire des concessions au pays de Liège, se décida à abdiquer vers le mois de septembre 1417. Il se retira en Hollande où il quitta les habits

sacerdotaux pour prendre une couronne, une épée et une femme, suivant l'heureuse expression de M. Ferd. Henaux. C'est après son mariage avec Élisabeth de Gorlitz, nièce de l'empereur et veuve d'Antoine, duc de Brabant, et son inauguration comme duc de Luxembourg, qu'il fit frapper ce florin. Il prit encore le titre de comte de Hollande, — *dux Bavarix et filius Holl.*, disent ses monnaies, — et il fut reconnu comme tel en 1418, à Dordrecht, par les Cabillaux. Bien que l'on eût des monnaies d'argent et de billon de Jean de Bavière pour le Luxembourg, on ne connaissait point de lui une monnaie d'or pour cette province.

Nous devons à l'obligeance de M. de Coster la communication de l'empreinte du florin d'or qui suit, jusqu'ici inédit et unique comme le premier. Il se trouve au cabinet royal de Munich



et présente à l'avers le type et la légende du florin de M. de Jonghe. Au revers : grand écusson écartelé de Palatinat-Bavière et petits écussons aux croix de Trèves et de Cologne, à l'aigle dans un cercle ⁽¹⁾ et au lion. Lég. : *MOX' * NOV' * DVX' * BAV' ** Jean de Bavière fit probablement frapper ce dernier florin, simplement comme duc de Bavière et comte palatin, avant d'être devenu duc de Luxembourg et comte de Hollande.

(1) L'empreinte des quatre petits écussons de ce florin n'était plus assez nette pour que notre graveur en pût parfaitement distinguer les détails.

N° 705 (PL. XII). DUCAT D'ALBERT ET D'ISABELLE, SEIGNEURS
DE TOURNAI.

Av. ALBERTVS.E — T.ELISABET.D.G. Les archiducs marchant à gauche en grand costume, Albert une épée nue à la main, Isabelle portant une palme.

Rev. Écu entouré du collier de la Toison d'Or. ARCH.
AVST.DVCE.BVRG.DOM.TOR. z. 1616.— Or.

Comme on le verra par la copie que nous donnons plus bas de l'article consacré au double tiers du souverain dans le compte conservé aux archives du royaume, il n'a été frappé que fort peu d'exemplaires de la monnaie que nous décrivons. Le simple souverain du Brabant qui précède immédiatement le ducat de M. de Jonghe dans le *Placcart du Roy*, imprimé à Anvers en 1627, n'a pas été retrouvé. Le tarif appelle notre pièce double tiers dudict souverain pesant deux estrelins huit as et ung quart, à quatre florins.

On sait que les comptes des monnaies du Tournaisis, à partir de la fin du xv^e siècle jusqu'à l'année 1658, se trouvent aux archives du royaume. M. Cochetoux a publié, dans la Revue, année 1853, des tableaux des monnaies frappées à Tournai sous Philippe II (1582-1598). Le quatrième compte rendu par Hugues du Fay, maître particulier de la monnaie de Tournai (Chambre des comptes, n° 18227), depuis le 16 octobre 1615 jusqu'au 22 août 1618, contient cet article :

« *Aultres pieches d'or de quatre florins pieche.*

« *L'edict maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer.*

durant lediet temps, desdictes pieches, de quatre florins au pied, de vingt-troys caratz sept grains, et un quart d'or fin en alloy, et de septante pieches avecq dix mille trois cents quatre-vingtz et dix (douze mille cent et troisieme de pieche, en taille au mareq, poids de Troie), la quantité de trente-sept mareqz, trois onces, desquelles ont esté scisaillez sept onces, et en boiette quatre pieches, lesquelles scisailles deduictes, et lesdictes quatre pieches pour le faict de l'assay général, reste net trente-six mareqz trois onces, et seze estrelins, qui font d'or fin trente-cinq mareqz vingt caratz deux grains et demy, et à l'advenant de trente-huict patars et vingt et ungne mytes du mareq fin pour droict seigneurial. — Vient icy la somme de lxxvij fl. xvij patars et xxxij mites. »

Jusqu'ici on ne connaît que deux exemplaires du ducat émis par Albert et Isabelle, comme seigneurs de Tournai. Le ducat du cabinet Reichel semble être une variété du nôtre. Il est sans millésime.

N° 896 (PL. XII). FLORIN CAROLUS DE GRAND MODULE FRAPPÉ
EN GUELDRÉ.

+ CAROLVS . D . G . ROM . IMP . HISP . REX . D . GEL.
Grand buste couronné à droite.

Rev. DA—MIHI—VIRTUTE—COHOST—ES. TVOS.
— Arg.

Écusson écartelé d'Autriche, de Bourgogne ancien, de Bourgogne moderne et de Castille, avec un petit écu de Gueldre en abime. Les branches d'une croix très-ornée coupent la légende en quatre parties.

L'émission du florin de moindre grandeur, varié quant

au type et à la légende, et décrit par M. Van der Chjjs (*de Munten der voormalige graeven en hertogen van Gelderland*, pl. XX, n° 11) a précédé l'émission de la pièce de M. de Jonghe que le numismate hollandais n'a pas connue. Il est vrai qu'il constate lui-même que ces monnaies de Charles-Quint sont rares. Ainsi il n'a jamais rencontré que deux exemplaires du florin *Carolus* qu'il publie. On possède pour ces espèces deux comptes rendus par Regnier van Embrugge, maître particulier de la monnaie de Nimègue. Cela explique parfaitement l'existence des deux variétés de différents modules du florin *Carolus* d'argent pour la Gueldre : l'émission a été faite en deux fois, d'abord du 29 mars 1546 au 14 juillet 1552, puis du 6 août 1552 au 6 août 1558.

N° 994 (PL. XII). GROS DE GÉRARD DE JULIERS, DE BERG ET DE RAVENSBERG.

Av. Écu écartelé à quatre lions portant un petit écusson en abîme, dans une bordure ogivale : ✠ GERARD : DE : IVLI : Z : MON : Z : GO : RT' B'.

Rev. Au centre une croix : ✠ MONETA : NOV : SCORV. Légende du bord de la pièce : ANNO : DOMINI : MILLESIMO CCCCLIII. — Arg.

Cette pièce intéressante est malheureusement assez usée. Le millésime caractéristique des monnaies de ces pays-là est d'une lecture douteuse. Ce gros de Gérard de Juliers a beaucoup d'analogie, sous le rapport du type, avec la monnaie gravée par M. Lelewel (*Revue de la numismatique belge*, 1857) et portant au revers :

ANNO D—OMINI MCCC—LXXII
MONETA SCORVST.

Par quel concours de circonstances les seigneurs de Schoonvorst ne furent-ils plus, vers la moitié du xv^e siècle, en possession du droit de battre monnaie? C'est ce que l'on se demande en voyant l'écu de Juliers remplacer l'écu aux neuf tourteaux de gueules de Schoonvorst. Nous trouvons dans Fahne (*Geschichte der Kölnischen, Julichschen und Bergischen Geschlechter*) que Renaud de Schoonvorst, fils de Renaud II, eut des démêlés avec le duc de Juliers. En 1596, il fit prisonnier, dans une expédition sur les terres de Juliers, le frère du duc. Et c'est pour venger cette injure que le duc s'en vint assiéger Schoonvorst qu'il prit avec l'aide des habitants d'Aix-la-Chapelle.

Ensuite, dit M. Perreau (*Revue de la numismatique belge*, t. V), il alla ravager les autres propriétés de Renaud qui fut forcé d'avoir recours aux bons offices de la duchesse Jeanne et de l'évêque de Liège, qui parvinrent à apaiser le duc de Juliers et à procurer à Renaud la paisible jouissance de ses domaines. Ce Renaud, qui mourut en 1419, avait-il donné en engagère sa seigneurie de Schoonvorst aux ducs de Juliers, comme il avait vendu sa seigneurie de Sichein à Thomas, sire de Diest? Ni Fahne, ni Nyhoff, ni Kremer, ni Lacomblet, ni Butkens, ni Teschenmacher, ne mentionnent la cession de Schoonvorst. Nous voyons seulement en 1599 un chevalier Conrad de Schoonvorst, seigneur d'Elslo et Sittard, se déclarer le vassal de Guillaume de Juliers et de Gueldre. (Fahne, t. II, p. 153.) Avant lui, Renaud, seigneur de Schoonvorst, 5 février 1594, avait rendu la foi et hommage à son seigneur lige, le duc de Gueldre et de Juliers.

C'est en 1457 que Gérard, vi^e duc de Juliers, 1^{er} de

Berg, et comte de Ravensberg, âgé de 20 ans, devint le successeur de son oncle aux duchés de Berg et de Juliers.

N° 1152 (PL. XIII). DEMI-ÉCU D'OR AU GRIFFON DE JEAN DE BAVIÈRE.

✠ IOH̄S ✠ DE ✠ BAVARIA ✠ ELIC ✠ LEOD ✠ ꝛ ✠
 C ✠ L. Griffon tenant un écusson écartelé aux armes de Bavière et du Palatinat.

Rev. ✠ SIM ✠ NOMEN ✠ DOMINI ✠ BENEDICTVM. Croix très-ornée, au centre l'écusson de Bavière.

Cette précieuse pièce de la série épiscopale liégeoise est unique. M. de Renesse a publié, pl. IX n° 2, un double florin d'or au griffon de Jean de Bavière, offrant le même type que notre pièce; les légendes seules diffèrent légèrement. M. de Renesse a emprunté cette pièce au Ducaten-Cabinet de Köhler, n° 1612, t. I, p. 499. Elle porte à l'avers : IOHS . DE . BAVAIA . EL' C . LEOD' . ꝛ . CO . LOSS' ., et au revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . EX . HOC.

Les caractères romains de ces légendes ne doivent pas nous surprendre; ils indiquent simplement que l'auteur de l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liège* n'a pas eu sous les yeux la pièce originale. Köhler ne donnant pas de figures, M. de Renesse a été obligé de consulter le placard intitulé : *Ordonnance et instruction selon laquelle se doivent conduire... les changeurs*. Anvers, 1653. Le graveur de ce tarif a commis de nombreuses bévues, et une des plus singulières est la légende du revers de son écu d'or de Jean de Bavière, à laquelle il a ajouté les mots EX HOC pour remplir tout le bord de la pièce.

N° 1161 (PL. XIII). DOUBLE FLORIN D'ÉRARD DE LA MARCK.

Av. ✠ ERARDO · DE · MARCHA · EPS · LIEO-
DIEN. Écusson de la Marck dans une épicycloïde à
quatre lobes et à quatre pointes.

Rev. ✠ IN · HOC · SIGNO · VINCES · ANNO ·
1512. Croix ornée dans le champ.

Cette pièce ne diffère du simple florin de l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liège*, pl. XXI, n° 2, qu'en un point, le millésime, qui est 1515 sur le florin de M. de Renesse.

N° 1989 (PL. XIII). FLORIN D'OR DE ROBERT, ARCHEVÊQUE
DE COLOGNE (1465-1480).

ROBERTVS ELIC CONF COLI. Archevêque
debout, la main droite levée pour bénir, et tenant une
crosse de la main gauche.

Rev. ✠ MON · NOV · AVRE · TVICIEN.
Écusson à la croix de Cologne, ayant un petit écusson au
lion du Palatinat en abîme, le tout dans un entourage
ogival à trois pointes.

Ce florin d'or diffère par la légende de l'avvers du florin
publié par M. Cappe, *Beschreibung der Cölnischen Münzen
des Mittelalters*, p. 244. et qui porte :

ROBERTVS TRACHPI' CO'

Les types des deux pièces sont les mêmes. Comme l'in-
dique la légende du revers de notre florin, c'est à l'atelier
monétaire de Deutz (vis-à-vis de Cologne, *Tuicium*) qu'il

a été frappé. Sur la monnaie cet atelier est désigné par *moneta tuyc, tuyci, tuyen et tuicien*.

N° 2464 (PL. XIII). FLORIN D'OR A LA VIERGE DE CAMILLE,
COMTE DE CORREGGIO.

Av. Le comte debout, couvert d'une armure et tenant à la main le bâton du commandement : CAMIL. AVST. CORR. COMES.

Rev. La vierge et l'enfant Jésus : TV. NOS. AB. HOSTE. PROTEGE.

Correggio formait jadis un État particulier feudataire de l'Empire. Camille, avant-dernier seigneur de Correggio, aimait à croire que sa famille sortait de la maison d'Autriche. La légende : *ORIGINIS INCLITÆ SIGNVM*, qui figure au revers d'une de ses monnaies, fait allusion à la couronne d'Autriche (1), semblable à celle de Correggio. Sur les armoiries de Correggio, la couronne est placée dans un petit écu, au milieu des aigles et des lions (2). Cela nous explique la légende : *CAMIL. AVST* du florin d'or que nous publions et que M. Litta a fait graver dans son magnifique ouvrage, avec un autre florin du même comte, portant à l'avvers : *CAMIL. AVST. CORR. COMES*, et au revers : *ORIG. INCLI. SIGN. INSIG.*

Camille obtint, en 1551, de Charles-Quint, conjointement avec ses frères Fabricio et Giberto, l'investiture de Correggio. Après avoir servi le roi d'Espagne dans les

(1) Coreggia, courroie. La couronne lombarde de Corregio est une arme parlante, elle ressemble à une ceinture fermée.

(2) Voy. les armoiries de Correggio dans Litta, *Famiglie celebri di Italia*.

guerres de Parme, de Sienne, de Piémont et de Flandre, il se laissa entraîner (1556) dans la ligue que les neveux de Paul IV avaient formée contre l'Espagne. Au même moment arrivait de Madrid, pour faire changer la face des affaires, Jérôme de Correggio, cousin de Camille, et Giberto, contraint d'abandonner le parti du pape, dut recevoir une garnison espagnole à Correggio. La guerre éclata, et (1557) Correggio fut assiégé par le duc de Ferrare, général de la ligue pontificale. Camille et son frère Giberto se défendirent avec valeur : cependant la ville souffrit beaucoup ; les églises et les faubourgs furent entièrement ruinés.

L'empereur, voulant récompenser le dévouement des comtes de Correggio, leur accorda, le 17 mai 1559, une nouvelle investiture avec droit de battre monnaie, investiture confirmée le 30 décembre 1564, par Maximilien II, et le 3 mars 1580, par Rodolphe II. Camille se mit ensuite au service des Vénitiens qui le nommèrent gouverneur de Corfou, et, en 1571, il assista à la bataille de Lépante. C'est là le dernier fait glorieux qu'offre l'histoire de cette famille. Le comte rentra dans sa patrie, et bientôt commença sa longue querelle avec son cousin, Alexandre Correggio, bâtard du cardinal. Il mourut le 5 juin 1615, à Milan, où il s'était rendu pour plaider lui-même sa cause auprès du gouverneur.

Sa première femme fut Maria di Scipione, des comtes de Collalto, que la passion de son mari pour la Mellini fit mourir de chagrin. Après la mort de Maria, Camille qui avait amené Françoise Mellini de Florence et l'avait tenue cachée à Correggio, pour échapper aux reproches de sa femme, étala pour sa maîtresse un luxe insolent ; il finit

par l'épouser pour légitimer les enfants qu'elle lui avait donnés. Les derniers jours de la deuxième femme du comte de Correggio furent empoisonnés par l'indigne conduite de son fils Syrus, ce hardi falsificateur de monnaies dont M. Chalon a parlé dans le huitième volume de la Revue.

N^{os} 5723 et 5724 (PL. XIII). MÉDAILLES FRAPPÉES EN
L'HONNEUR DE PHILIPPE V.

Av. PHILIPPVS V. D. G. HISPAN. ET. IND. REX.
Buste du duc d'Anjou à droite; dessous, H. R. F.

Rev. Jason enlevant la toison d'or : NOVO AVSPICE
TVTA; à l'exergue : 1702.

Rev. Hercule debout, appuyé sur sa massue; légende :
NIL LABOR UBI GLORIA; à l'exergue : 1702. — Br.

Les revers de ces deux jolies médailles françaises sont de fort bon style. Nous ne croyons pas que la Monnaie de Paris en possède les coins ⁽¹⁾. En 1702, le duc d'Anjou avait 19 ans. Déclaré roi d'Espagne, à Fontainebleau, le 16 novembre 1700, et reconnu comme tel à Madrid, le 24 du même mois, il confirma l'électeur de Bavière dans le gouvernement des Pays-Bas.

Maximilien-Emmanuel proclama Philippe V, duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, de Hainaut, de Namur, etc., et fit frapper monnaie au nom de ce prince, à Anvers et à Bruxelles ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Nous avons vu, à propos de coins, une jolie reffappe du jeton de l'Extraordinaire des guerres de 1746, date de l'invasion de la Belgique. Seulement, la tête de Louis XV n'est pas celle du jeton de M. de Jonghé.

⁽²⁾ Voy. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

N° 3752 (PL. XIII). JETON FRAPPÉ PAR LES ÉTATS DE NAMUR,
A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU PRINCE DES ASTURIES.

Av. La France présente le nouveau-né à l'Espagne, dont l'attribut symbolique était le lièvre dans l'antiquité, comme on le peut voir sur une médaille romaine de la collection de M. Fontana. NON. SINE. NUMINE. DIVVM. NATO. ; à l'exergue, en trois lignes :

DIE. S. LUDOVICI
NATO
A. MDCCVII.

Rev. LVDOVICO. PHILIPP. PRINCIPI. ASTURIA-
RVM. Les armes du comté de Namur ; à droite et à gauche dans le champ, les briquets de la Toison d'Or ; à l'exergue : ORDINES NAMURCENSES. — C. jaune.

Le 25 août 1707, jour de la Saint-Louis, naquit de Philippe, duc d'Anjou, et de Marie-Anne, duchesse de Savoie, Louis-Philippe, qui reçut à sa naissance les titres d'Infant d'Espagne et de prince des Asturies. L'exemplaire que M. de Jonghe possédait de ce jeton est le seul que l'on connaisse. Ce qui peut expliquer la grande rareté de ces pièces de circonstance, c'est que le graveur à qui l'on commandait à la hâte une médaille politique, avait à peine le temps d'envoyer ses coins à la monnaie. La Belgique était traversée sans relâche, à la guerre de la succession d'Espagne, par les armées des deux partis. En 1706, la bataille de Ramillies avait forcé Maximilien-Emmanuel et les Français à abandonner Bruxelles, Anvers et la Flandre.

En 1709, il ne restait plus à l'électeur que les deux provinces de Namur et de Luxembourg. Ce fut à Namur qu'il établit un atelier pour y frapper la monnaie de Philippe V.

N° 2827 (PL. XIV). MÉDAILLE DE JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE,
ÉVÊQUE DE RATISBONNE, FREYSING ET LIÈGE.

Av. Buste à droite, la croix pectorale sur le camail. Dessous : F. A. SCHEGA F.

IOAN. THEODOR. S. R. E. CARD. EP. FRIS. RAT.
& LEOD. U. B. D. S. P. I P. La Religion, tenant un calice de la main droite et une croix de la main gauche, s'appuie de son bras gauche sur un écusson ovale à sept quartiers, portant en abîme un petit écu aux armes de Bavière et du Palatinat, contre lequel se dresse le lion bava- rois ; dans le fond, l'église de Saint-Pierre de Rome sur un rocher ; à l'exergue, en trois lignes :

IN : MEM : CREAT : FACTAE

17 JAN. 1746.

D. D. D.

FR. AND. SCHEGA.

Du module de 6 $\frac{1}{2}$ cent., en argent. On rencontre aussi des exemplaires en bronze doré.

Cette médaille a été gravée à l'occasion de la promotion de Jean-Théodore de Bavière au cardinalat. Au mois de mars de l'année 1746, le comte Pallavicini arriva à Liège pour remettre la barrette au prince-évêque. *L'Abbrégé chronologique de l'histoire de Liège* raconte la chose tout au long :

« Le jour pour la cérémonie de l'avènement de Son
« Altesse au cardinalat fut fixé au 24 juin, jour de la fête
« de Saint-Pierre et Saint-Paul. La veille, le peuple fut
« averti par une décharge des canons de notre cita-
« delle, et le lendemain, vers sept heures du matin,
« tous les corps de justice, de même que les trois états,
« conseil privé, chambre des comptes et les trois corps du
« magistrat s'assemblèrent, et toute la noblesse se trouva
« au palais, puis, chacun selon son rang, commença à
« marcher en cavalcade. Les trompettes et timbales de sa
« sérénissime éminence étaient à la tête de tous les car-
« rosses, qui suivaient l'un après l'autre.

« La grande quantité de voitures qui précédaient l'au-
« guste personne du nouveau cardinal, excédaient le nom-
« bre de cent, tous bien harnachés et attelés de leurs
« plus riches équipages ; en suite de ces carrosses, dont il
« y avait une vingtaine à six chevaux, plus de trente à
« quatre, et le reste à deux, sa sérénissime éminence, seule
« dans son carrosse, était en domino rouge, escortée de
« toute sa cour. »

Notre médaille a été décrite par M. Beierlein dans la notice qu'il a publiée à Munich, en 1847, sur la vie et les travaux de François-André Schega.

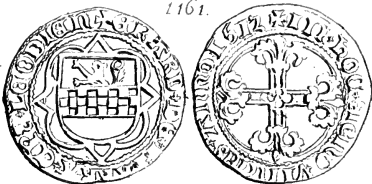
CAMILLE PICQUÉ.



1132.



1161.



1989.



2464



3723.



3724.



3732.



2827

